

Ce courrier s'adresse aux salariés Ingénieurs et Cadres de la convention collective SYNTEC qui réclament le « maintien de salaire » à l'employeur.

Nom et Prénom

Adresse.....

Téléphone.....

A (Coordonnées de l'employeur) , le (date)...

A l'attention de Monsieur ou Madame (nom de l'employeur ou du/ de la chargé/e RH)

Objet : Mise en demeure de verser les indemnités complémentaires - LRAR

Embauché(e) depuis le(date) au sein de votre entreprise en qualité de(catégorie Ingénieur Cadre) , je suis en arrêt maladie depuis (date).

Je vous ai avisé de mon absence dans les 24 heures et vous ai adressé le feuillet n°3 de l'arrêt initial / de prolongation (en fonction de votre cas) en date du , soit moins de 48 heures à compter de son établissement, conformément à l'article 42 de la Convention collective nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils du 15 décembre 1987 applicable à l'entreprise.

J'ai toutefois le regret de constater que l'indemnité complémentaire à l'indemnité journalière versée par la C.P.A.M ne m'a pas été versée.

Je vous rappelle que l'article 43 de la Convention susvisée complété par l'Accord du 27 mars 1997 relatif à la prévoyance prévoit une indemnisation spécifique au bénéfice du salarié justifiant d'une année d'ancienneté dans l'entreprise.

Ainsi, je vous mets en demeure de me verser ce complément sous huitaine, conformément aux textes applicables.

A défaut de règlement passé ce délai, je me réserve le droit de faire valoir mes droits devant les juridictions compétentes.

Dans l'attente , je vous prie, Monsieur, Madame, de croire en l'expression de mes sentiments respectueux .

Signature